CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre un terme à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, p ur publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE et CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, (ayant de bons emménagements) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
6 déc rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

BATEAUX DE REMORQUE.

Le **POST-BOY**, capitaine Davis.
Le **PILOT**, capitaine Riddle.
Le **CALEDONIA**, capitaine ——.

Le soussigné a transporté son bureau des bateaux à vapeur de touage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.

29 nov—d WM. FITZ, Jr.

AVIS AUX HABITANTS.

Le bateau à vapeur paquebot **AMULET**, capit. Busham, fait des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Pointe à la Hache, s'arrêtant à toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici tous les mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la Pointe à la Hache tous les lundis et jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. FITZ, Jr., rue de la Levée, No. 92

N. B. La place d'embarcation de l'Amulet est au premier pont, *free port*, faubourg Marigny ; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs ordres ou frêt avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet peut, à chaque voyage, prendre sur une habitation cent boucaus de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en ville, s'il est prévenu d'avance. 29 nov—d

---

POUR LA MOBILE.

La fine voilière goëlette **TRIUMPH**, capit. Stuart, est prête à prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,
10 déc 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A FRETER.

Le fin voilier navire **GULNOND**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Watts, du port de 324 tonneaux. S'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
9 déc encoig. Gravier et Tchoupitoulas.

A FRETER.

Le fin voilier, navire **ULYSSES**, construit en chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, portant environ 1150 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRSON, BROWN & Co,
4 déc rue Royale, No. 117

POUR LE HAVRE.

Le navire **NATCHEZ**, capitaine White, de première classe, doublé et chevillé; partira sous peu pour le dit port, et peut prendre 400 balles de coton. Pour fret desquelles, ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagement, s'adresser à

I. OGDEN & Co.
30 nov rue du Canal, No. 72

POUR LIVERPOOL—Le navire **A. I. NEWORLEANS**, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

LINCOLN & GREEN.
27 nov

POUR NANTES.

Le navire la **CECILIA**, capitaine Angaud, partira vers le 8 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER.
23 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire **SALEM**, capitaine Destehecho, partira du 1er. au 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. MAGER.
21 nov

A VENDRE.

Le *pilot boat* **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,
16 nov—3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **A. I. ST.-PAUL**, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser

LINCOLN & GREEN.
18 nov

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
15 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

LÉGION DE LA LOUISIANE,
NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent de si glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de vingt cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir sur les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

SANGSUES—1500 Sangsues de première qualité, et à vendre à bord du navire Isaac Hicks, vis-à-vis la rue St. Philippe. 10 déc—3

SANGSUES A 25 CTS. PIECE.

LES soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment de Sangsues de très bonne qualité, qu'ils offrent à vendre à 25 cents la pièce et à plus bas prix par quantité.

DUCONGE & PEYCHAUD.
9 déc rue de Chartres, No. 89.

---

2 CAISSES Soie française à coudre, et 1 balle de drap, ayant droit au débouture, à vendre par

HAGAN, NIVEN & Co.
10 déc

A LOUER—Trois nourrices, l'une accouchée depuis 8 jours, l'autre depuis 3 mois et la dernière depuis 7 mois; s'adresser rue St. Pierre, No. 179, près des Remparts. 11 déc—4

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président.

AVIS.

Le capitaine de bateau à vapeur, qui, le 22 novembre dernier, a délivré une VACHE rouge, à un nègre, peut venir la réclamer au soussigné, moyennant que les frais soient payés.

Si aux termes prescrits par la loi la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vendue en vente publique pour satisfaire aux dépenses.

J. DEGAILLE,
5 déc—3 faug. Saulet, maison Louis Fouché.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

A VENDRE par les soussignés, 42 boucauts Suers première qualité et débarquement du bateau la Vengeance, vis-à-vis le *fauxy*.

THEOD. NICOLET & CO.
25 nov

COUR DES PREUVES—*Paroisse Jefferson*—Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de feu Balthazar Dusuau, ayant remis au greffe de cette cour un compte de son administration de la succession du dit B. Dusuau, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons, s'il en existe, pour lesquelles ce compte ne serait pas homologué.

9 déc J. DUGUE, juge.

PAROISSE JEFFERSON.
Cour des Preuves.

AVIS est donné aux créanciers de feu J. B. Moussier, et aux ayant cause, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire produit au greffe de cette cour par l'administratrice de la succession, ne serait pas homologué.

9 déc

BARRAUD, Coiffeur, ancien élève de Martial, Coiffeur de la maison Lebicant de péruquier, faux-toupets, fr. settes de dames, fait les coiffures dans les goûts les plus modernes; il s'empresse de se rendre chez les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. On trouvera chez lui un très bel assortiment de parfumerie fine et très fraiche, gants, dentelles, espèces, fleurs artificielles, boîtes à ouvrages, &c.

Les personnes qui désireront prendre des leçons de coiffure pourront s'adresser à lui, il promet de montrer parfaitement et en très peu de temps. Sa demeure est rue Royale, No. 185. 10 déc—5,fa

---

ROLIN, Professeur de musique et de danse, élève des premiers maîtres de danseurs de France, emploiera tout son zèle et ses talents à montrer les élèves qui voudront bien s'adresser à lui; il donne des leçons de violon, guitarre, flageollet, etc ; il démontrera les pas les plus nouveaux, et qui ajoute beaucoup à la grâce des danseurs. Jouant parfaitement la contredance, il se rendra dans les soirées ou on la fera demander. Sa demeure est rue Royale, No. 185, chez M. Barraud, coiffeur.

10 déc—5,fa

A VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux, libraire, rue Toulouse, No. 80.

Un grand assortiment de papiers peints et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins ; Velours d'Utrech, franges de soie pour meubles; assortiment de fusils à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et objets de fantaisies pour dames, cols, et portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, 1ère. qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et montres de choix, cartons de bureaux et queux de billards, à bon marché.

Monsieur Frémaux prévient de nouveau qu'indépendamment de son cabinet de lecture composé au moins de 7,000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1200 volumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre, ainsi qu'une collection de Manuels de différents états, Traités de Songe, &c.

3 déc—15 V. HEBERT & FREMAUX.

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 15e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN.
GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

AVIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOURSE—Trouvés dans une des rues de cette ville, deux billets de banque, qui seront remis à quiconque prouvera en être le propriétaire et payera les frais du présent avertissement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 nov

---

COUR DE DISTRICT—Samedi, 7 décembre 1833—Dans l'affaire de *Ferdinand Percy et autres* contre *Laurent Millaudon et Al.*—Sur motion de Alfred Hennen, avocat pour les plaintiffs. Il est ordonné par la cour, que les parties plaintiffs et défendants ; actionnaires de la ci-devant Banque des Habitans, déduiront leurs raisons d'opposition, s'ils en ont, avant le 2nd. lundi de janvier prochain 1834, à ce que le tableau de distribution de certains fonds qui ont été réservés par le jugement de la Cour Suprême pour être payés aux différents créanciers; ainsi qu'il paraît par le tableau de distribution déposé au greffe dans cette affaire le 8 juin dernier, ne soit pas homologué et les fonds payés en conséquence. Et il est de plus ordonné que toutes les personnes ayant des billets de la ci-devant Banque des Habitans les produiront en cour avant le dit 2nd lundi de janvier, et il est de plus ordonné qu'avis du présent ordre sera donné en le publiant dans deux des gazettes imprimées à la Nouvelle-Orléans, dans les langues anglaise et française, au moins 10 fois avant le dit 2ème. lundi de janvier prochain.

Extrait des minutes.

9 déc—15 (signé) H. FARRIE, dép. gref.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille à vendre par JULES LE BLANC,
25 nov rue Royale, No. 103

30000 GALLONS de Melasse, à vendre par

BLANC & BRUGIERE.
7 déc

A vendre pour cause de départ.

UNE mulâtresse nommée VICTORINE, âgée de 23 ans; fine blanchisseuse, bonne repasseuse et cuisinière, créole du pays, avec ces quatre enfants, savoir : Emilie, griffonne âgée de 11 ans, domestique de maison; Rosa, do. do. de 9 ans; William, do. do. de 5 ans; Célestine, âgée de 13 mois; Salie, négresse américaine, âgée de 15 ans; depuis fort longtemps dans le pays, domestique de maison. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies.

CHS. HATREL,
11 déc rue de Chartres, No. 123

LES soussignés vient de recevoir de New-York et de Philadelphie, une partie de bottes de 1ère. qualité en peau de veau et maroquin avec un nouvel assortiment de bottes de buffle et veau marin, cousues et chevillées, lesquelles seront vendues par douzaines ou par paires et à meilleur marché que dans tout autre magasin de la Nouvelle-Orléans, par AYER & CO,

Rue de la Vieille-Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 11 déc

---

CHEVAL PERDU OU VOLE.

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, est disparu de chez le soussigné, un cheval bai ayant une petite étoile blanche au front et une petite marque au pied gauche de derrière ; le dit cheval est ferré au deux pieds de devant, il est en outre joli et très bien fait.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le dit cheval ou qui donnera des renseignements de manière à le trouver.

Paroisse St. Jean Baptiste, ce 22 Novembre 1833.
23 nov—3p☞ AUGUSTE MADER, Fils.

Ouvrage de Médecine en anglais, à bon marché.

PRATIQUE moderne de médecine, démontrant les caractères, causes, symptômes, pronostics, apparences morbides et méthode perfectionnée de traiter les maladies de tous les climats, par Robert Thomas, docteur en médecine de Salisbury, en Angleterre—Abrégé de la 5me. et dernière édition, par Wm. Currie et David J. Condie, médecine de Philadelphie; nouvellement reçu et à vendre par Wm. McKEAN,

6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

SAVON DE WINDSON, reçus et à vendre par

TIERNAN, CUDDY & Co.
6 déc coin Gravier et Tchoupitoulas

ANGLAIRE offre à vendre au plus juste prix, un assortiment de vases et pendules du meilleur goût, et qu'il vend en garantie; aussi, jolies montres de Lépine à savonnettes, balances avec leurs plateaux et leurs poids; boîtes à compartimens pour MM. les marchands de la côte, un assortiment de corsets des meilleures fabriques de Paris, plaquages, tels que, chandeliers, de toutes grandeurs; do. avec girandoles, bourgeoirs façons anglaises et françaises, caffetières, sucriers, moutardiers, dessous de carafes et de bouteilles, bouchons garni de plaquages, sallières, petites assiettes pour verres à liqueurs et tasses à café, burettes pour garnitures d'autels avec leurs plateaux; aussi, un assortiment d'argenterie de toutes espèces, tant anglaise que française.

Comme par le passé, il monte le brillant et fait toutes espèces de raccommodages dans le bijou, plaquage et argenterie, et il achète les matières d'or et d'argent.

4 déc ANGLAIRE, rue Royale, No. 230.

LE soussigné reçoit par le navire New-Orleans, venant du Hâvre, et offre à vendre les articles suivants :

Meubles de goût—Armoires à glace, Bureaux Secretaires, Commodes, Toilettes fort élégantes, Consoles, Tables rondes à dessus de marbre, do. à écarté, do. à ouvrage, do. de nuit, Berceaux d'un joli goût, et très élégantes, Sophas, do. causeuses, Fauteuils, Chaises à Piano, Cassiers & Pupitres à musique, Lavabos, Ecrans pour cheminée, Chiffonniers, Tabourets, Gueridons peints et unis, Garde-robes, nécessaires à barbe, Corbeilles à main, do. de mariage, do. découpées, &c.

Ornements divers.—Glaces de toutes dimensions, grande variété de gravures encadré, assortiment considérable de Pendules en tout genre, quelques unes très riches et à musique, toutes des goûts les plus nouveaux, Vases assortis aux pendules. Jolis ornements de divers genres pour rideaux; très beaux Lustres et demi lustres en cristal, vases riches en porcelaine et autres.

Bronzes—Lampes à suspension à 4, 6 & 8 becs, do. pour cheminée, do. de côté ; sous Lampes, Lampes d'un genre nouveau.

Plaqués—Candelabres, Flambeaux, Bougeoirs, Porte-Liqueurs, Porte-Huiliers, Sucriers, Moutardiers, Coquetiers, Girandoles, &c. Superbes Services en porcelaine; articles de fantaisie, très riches et soignés en porcelaine, cristal, bronze, &c. *Plus* : un grand assortiment de Verrerie et porcelaine à vendre par caisse.

Fourrures—Chinchila, Petit-gris, Boas.

Une quantité d'articles de différents genres ; tels que, Garde-manger en fil de fer verni, Balais de crin, Plumeaux, Boîtes à étrennes, Soufflets d'harmonica, Racahout, Matelats élastiques. VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 49, vis-à-vis la Banque de la Louisiane.
4 déc—12,2pe

VENTES PAR DE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Carisau, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Georges, nègre âgé d'environ 24 ans, bon sujet et cigarrier.

Amikey, négresse d'environ 60 ans, un peu blanchisseuse.

Jean-Louis, âgé d'environ 11 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant, mesure américaine, 21 pieds de face à la rue des Ursulines sur 116 pieds de profondeur, sur lequel se trouve construits une maison en briques de trois appartements, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée, une chambre dans le comble et une cuisine en briques à deux étages dans la cour.

Conditions de la vente : Les esclaves à 1 an de crédit, et le lot de terre et les bâtisses à 6, 12 et 18 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les expéditions de vente seront passés chez L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 nov

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Townsend, les esclaves ci-après décrits, savoir :

William, nègre âgé d'environ 35 ans; Grace, mulâtresse âgée d'environ 45 ans; Sarah, négresse âgée d'environ 14 ans et Melinda, mulâtresse âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypotèque spéciale.

Par ordre de la cour,

18 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre, 1833, à 11 heures du matin, il sera vendu au faubourg Ste-Marie, sur la Nouvelle-Levée, vis-à-vis la rue Girod, pour compte de la succession de George King.

Un bateau à huîtres, peint en vert, avec ses rames, voiles, mâts, etc., et un autre bateau peint en noir.

Plus : Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, devant mon bureau, d'autres effets mobiliers, appartenant à la même succession.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

6 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue du Canal, No. 34, pour compte de la succession de feu John Penrice, un grand assortiment de charctères d'imprimerie, presses, etc., composant l'établissement connu sous le nom de "Louisiana Advertiser."

Conditions de la vente—L'imprimerie sera vendue en un seul lot, l'acquéreur s'obligeant à payer trois billets, remis par le défunt John Penrice à Peter K. Wagner, dont un de $1000 payable le 1 juin 1834, un de $333 33 payable à la même époque et l'autre de $1333 33 payable à 4 et 8 mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.

4 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à la Douane, pour compte de la succession de feu Lange Castagnolle, 30 balles papier pour écrire, ayant droit au *Drawback*.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

6 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeanne Charlotte Ducimetière, veuve François Mazerat, décédée épouse de B. A. Lusto, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES

Julie, négresse, âgée d'environ 18 ans, et Robert âgé d'environ 10 ans.

BIENS FONDS.

Un terrain situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St-Antoine, entre les rues Morales et Bons-Enfans, ayant 60 pieds de face sur 120 de profond ur, désigné sous le numéro 354, de l'ilet 42, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

La moitié indivise, de trois terrains situés au même faubourg, dans l'ilet No. 34, entre les rues Girod et St-Jean-Baptiste, St-Antoine et Bagatel'e, l'un No. 292 ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 120 pieds de profondeur, les deux autres Nos. 333 et 334, 60 pieds chacun, à la rue St-Antoine sur 120 pieds de profondeur, le No. 333 formant encoignure.

Conditions de la vente—Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 nov

---

LANAVIT & CO., ayant acheté de Mme. Vve. Dupas, son fonds de commerce, situé encoignure des rues de Chartres et Toulouse, offrent leurs services au public, ainsi que l'assortiment le plus complet de comestibles qu'il soit possible de réunir et qui vient de leur arriver directement de France, par les derniers arrivages du Hâvre, Nantes, Bordeaux et Marseille.

50 fromages Gruyère,
800 fromages tête de maure,
150 fromages pâte-grasse,
1000 pots moutarde de Maille et du Vert-pré,
600 boites sardines à l'huile et au beurre de Colin,
50 boites truffes pures conservées par Colin,
50 bouteilles do. do. par Bellette de Paris.
200 boites conserves assorties de Colin,
1000 bouteilles fruits assortis conservés au naturel par Colin,
100 bouteilles cerise à l'eau-de-vie,
50 caisses olives farcies,
50 caisses salaisons assorties,
20 caisses sirop de groseille,
20 caisse sirop de vinaigre framboise,
160 bouteilles élexir de la Grande Chartreuse,
100 boites cartonnages divers prunes de Bordeaux,
100 livres champignons secs,
400 livres saucissons de Lyon,
100 livres saucissons de Marseille,
5 estagnons eau de fleurs d'orangers,
200 paniers anisette surfine de Bordeaux,
100 bouteilles anisette double de Hollande,
100 cruches curaçao ditto ditto,
100 bouteilles do. ditto ditto,
100 bouteilles crème de thé,
100 bouteilles eau-de-vie Dantzig,
160 deux liqueurs assorties de la fabrique de Guelaud,
100 barriques vin rouge Montferrand,
12 barriques vin vieux Medoc St-Julien,
500 bouteilles maraschino de Xara,
100 caisse vin rouge Medoc,
30 caisses do. do. Chateau Margaux,
20 barriques et demie vin blanc de Bordeaux Graves,
8 barriques et demie vinaigre blanc,
8 demi-pipes vieille eau-de-vie de Cognac,
100 paniers guignolet d'Angers et de Colin,
200 pots confitures de France, gelées de groseille, de coing et d'abricots,
30 paniers champagne, 1re. qualité,
200 bouteilles absynth suisse,
200 bouteilles Kirshwasher,
100 boites fruits cristalisés du fidèle berger,
2 barils graines pour oiseaux,

Ils ont aussi en magasin un grand assortiment de confitures de la Havane en jarres et boîtes, langues de bœufs fumée, langues de buffalo, raisins, amendes, figues, riz, sucre, &c., genièvre de Hollande, rum de la Jamaïque, Malaga doux, Madère, Cherry, Merise, et environ soixante milliers de cigarres de la Havane, 1re. qualité, trabucos et autres. 12 déc

---

MAGASIN DE VOITURES.

Rue de la Douane, Nos. 12 & 14.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Saratoga, American, Orleans, John Linton et d'autres arrivages du Nord, 7 Voitures, 9 barrouches à un et à deux chevaux. Plusieurs giggs, phaeton et une quantité d'autres voitures qui avec ce qui avait déjà en magasin forme un assortiment complet.

Les articles ci-dessus sortent des meilleures manufactures des Etats-Unis et sont offertes à plus bas prix qu'on peut les trouver partout ailleurs, à vendre au comptant, ou en billet de la ville. 12 déc M. WALTON.

LES soussignés ont reçu par le navire Orleans de New-York et offrent à vendre à des prix modérés, un superbe assortiment de Gros de Naples et Gros de Berlin noirs et en couleur; Palatines en Schinchilla; Cravattes de soie noire et en couleur; Fichus de mode; Gants de peau et en fil d'Ecosse pour hommes et femmes; Ouvrés pour nappes et serviettes; Chussons de laine noirs et en couleur, do. de coton; Indiennes anglaises et françaises en couleur; Flannelles blanches et en couleur; Coutils pour matelats, Mousselines blanches pour robes et pour meubles; Bretelles en gomme élastique; Blondes; Bas de Coton blancs; Cotonnades de toute espèce; Cotons blancs; Siamoises françaises; Percales blanches; Schals divers; Basins; Peignes; Mérinos; Cotons et une quantité d'autres articles nouveaux.

11 déc BORDERES FRERES.

TIERNAN, CUDDY & Co., offrent à vendre à leur magasin, encoignure Gravier & Tchoupitoulas :

400 caisses de Thé gunpowder de 13 livres;
250 do. do. de livres;
400 caisses de Thé, Young Hyson de 13 livres;
200 barils de vieille Eau-de-Vie rectifiée;
75 quarts de tonneaux de Malaga doux;
250 caisses de tabac manufacturé de qualités et prix différents;
100 paniers de bouteilles de Porter;
8 boucauts de garance hollandaise;
16000 Cigarres; 17 paquets d'acier allemand,
9 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 21 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 15 novembre, les biens ci-après dépendant de la succession de feu Louise Laurani, veuve Polinario Cienfugo.

UN LOT DE TERRE situé en cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Ursulines, des Remparts, de l'Hôpital et Bourgogne, ayant de 20 à 22 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une MAISON briquetée entre poteaux, divisée en deux appartemens, une galerie, un cabinet, et dans la cour une cuisine en bois en mauvais état.

Une esclave nommée THERESE, âgée d'environ 45 ans.

Conditions :—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois pour la propriété ; et un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois pour l'esclave : le tout en billets endossés à satisfaction hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Louis T. Caire, notaire public. 20 nov—12,2pe

---

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1°. Un LOT DE TERRE, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et gallerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un LOT DE TERRE, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un LOT DE TERRE, situé rue de l'Hôpital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un LOT DE TERRE, situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois LOTS DE TERRE, situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12,2pe

☞ Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 23 de décembre, 1833, à midi, à la Bourse, Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, pour compte de la succession de fene Antoinette Chevalier Doriocourt, les esclaves, habitation et actions ci-après, savoir :

ESCLAVES.

1° AUGUSTE, nègre âgé d'environ 30 ans.
2° MARTIN, mulâtre âgé d'environ 60 ans, ayant une hernie.
3° HENRY, mulâtre d'environ 25 ans.
4° FANNY, âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse avec ses quatre enfans, nommes Philogène, mulâtre de 8 ans, Henry mulâtre de 3 ans, Philippe, griffe de 3 ans et Eliza griffonne âgée de 2 ans.

HABITATION.

5° Une HABITATION située à gentilly, à environ deux lieues et un quart, de la Nouvelle-Orléans, mesurant 15 arpents de face, sur chaque côté du chemin de gentilly, sur 20 arpents de profondeur de chaque côté du dit chemin ; ensemble les édifices y construits.

6°. Plus : 69 ACTIONS de la Banque de l'Union.

Conditions de la vente : Les esclaves seront vendus à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement

L'Habitation et les actions seront vendues ensemble aux termes et conditions qui suivent savoir : 1° L'acquéreur s'obligera au paiement d'une somme de $1377,50 cents montant au uel se trouvera réduit (le premier décembre prochain) un prêt de $1450, obtenu par le défunt, de la Banque de l'Union, (le dit paiement devant se faire aux termes fixés par les réglements de la dite Banque.) 2°. L'acquéreur s'obligera en outre au paiement d'un autre prêt de la somme de $1900 qui doit être aux héritiers du défunt par la dite banque ; 3°. L'acquéreur devra rembourser aux dits héritiers, les intérêts sur la dite somme de $1377,50 cents, du jour de la vente jusqu'au premier décembre 1834, à raison de 7 pour cent par an ; 4° L'acquéreur remboursera en outre aux dits héritiers, les intérêts (aux même taux que dessus) sur la dite somme de $1900, montant du prêt qui doit être fait aux dits héritiers; les dits intérêts à rembourser devant compter du jour de la vente jusqu'à l'époque à laquelle l'obligation ou bond à fournir pour le dit prêt, sera faite payable.

N. B. Le remboursement des intérêts sur les deux sommes qui précèdent est exigé au comptant, en raison de ce que les héritiers les auront payés d'avance pour une année conformément aux règlements de la dite Banque, avant le jour de la vente.

5° L'acquéreur devra fournir à la Banque de l'Union telles sûretés additionnelles qu'elle pourrait exiger, pour garantie des dites 69 actions et des deux prêts sus-mentionnés, en raison de ce que les héritiers se proposent de demander à la Banque main-levée de l'hypothèque qui pèse sur les esclaves hypothéqués avec la dite habitation.

6° La balance du prix de l'adjudication sera payable en trois termes égaux, à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs. 19 nov—11,2pe

---

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—Lundi, le 30 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera exposé en vente publique, à la porte de la salle de la Cour des Preuves de cette paroisse, en la ville de Lafayette, par le soussigné juge de la dite cour, en vertu d'un ordre par lui donné en date du 25 courant, les propriétés mobilaires et immobiliaires de feue Marie Bacchus, consistant en quelques vieux meubles, quelques vaches et veaux et en une HABITATION, située sur la rive droite du fleuve, à 10 milles environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, ayant un arpent de face et 40 de profondeur, bornée en haut par la propriété de M. G. A. Waggaman, et au-dessous par celle d'Honoré Bacchus,

Conditions : Les objets comptant, l'habitation payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

28 nov—3 F. DUGUE, juge

A VENDRE—160 caisses Tabac de 1ère. qualité Natchitoches en carrottes de 5 et 10 livres; 100 paniers Vin de Champagne, supérieur; 80 caisses vin rouge de Bordeaux, quelques barriques Vin do. S'adresser à

P. DUBERTRAND,
10 déc rue St. Louis, un peu plus bas que Royale.